
RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022



2022

Rapport de présentation budgétaire 2022

I. LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE	3
II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022	3
III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. Les recettes de fonctionnement	4
a. Atténuation de charges	4
b. Produits de services, du domaine et ventes diverses	4
c. Impôts et taxes	4
d. Dotations, et compensations	5
e. Les autres participations	6
f. Autres produits de gestion courante	6
g. Produits exceptionnels	6
2. Les dépenses de fonctionnement	6
a. Les charges de personnel	6
b. Les charges à caractère général	6
c. Les autres charges de gestion courante	7
d. Les charges financières	7
e. Autofinancement	7
f. Amortissement	7
IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
1. Les recettes d'investissement	7
2. Les dépenses d'investissement	8

Le passage à la M57 entre les exercices 2021 et 2022 entraîne principalement des changements d'imputation de nature comptable et de fonction ce qui rend difficile la comparaison entre les exercices. Dans certains cas, ces modifications ont entraîné des changements de chapitres dans l'affichage du budget.

I. LA CHAINE DE L'ÉPARGNE

Le budget 2022 se caractérise par :

- Une prudence dans les prévisions de recettes et de dépenses en raison des incertitudes géopolitiques
- Une répartition entre les sections de fonctionnement et d'investissement du résultat 2021 de fonctionnement, contrairement à 2021 où l'intégralité du résultat avait été affecté en investissement. Ce résultat a été réparti entre plusieurs chapitres de fonctionnement.
- Des augmentations de crédits pour faire à l'inflation dont l'ampleur est aujourd'hui inconnue
- Une dégradation de l'épargne brute prévisionnelle qui sera à confirmer en fonction de l'exécution du budget

	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	28 721 299	28 357 390	27 695 323	28 145 851
Epargne de gestion	4 434 328	4 627 206	4 377 061	2 008 439
Epargne brute	4 433 460	4 627 206	4 377 061	2 008 439
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	15,75 %	16,81 %	15,86 %	7,14 %
Epargne nette	4 412 596	4 627 206	4 377 061	2 008 439

II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 s'élève à 39.362 M€, dont 9.824 M€ en section d'investissement et 29.537 M€ en fonctionnement.



III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION BP 2022 / 2021	
Atténuations de charges (chap 013)	142 000 €	90 000 €	45 000 €	209 311 €	365,14%	164 311 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	815 254 €	830 705 €	802 172 €	674 734 €	-15,89%	- 127 438 €
Impôts et taxes (chap 73)	16 605 751 €	16 440 416 €	17 772 780 €	18 503 307 €	4,11%	730 527 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	8 701 605 €	8 908 693 €	8 073 043 €	8 302 200 €	2,84%	229 157 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	462 783 €	466 813 €	442 115 €	456 299 €	3,21%	14 184 €
Total des recettes de gestions courante	26 727 393 €	26 736 627 €	27 135 110 €	28 145 851 €	3,72%	1 010 741 €
Produits exceptionnels (chap 77)	43 500 €	298 000 €	268 881 €	- €	- 1 €	- 268 881 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	26 770 893 €	27 034 627 €	27 403 991 €	28 145 851 €	2,71%	741 860 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	221 102 €	221 207 €	250 000 €	- €	-100%	- 250 000 €
Total des recettes d'ordre	221 102 €	221 207 €	250 000 €	- €	-100,00%	- 250 000 €
Résultat reporté fonctionnement (002)		56 000 €	- €	1 391 560 €	#DIV/0!	1 391 560 €
Total des recettes de fonctionnement	26 991 995 €	27 311 834 €	27 653 991 €	29 537 412 €	6,81%	1 883 421 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2022 sont en progression de 1,01 % (soit + 491 k€) par rapport au budget 2021. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Le chapitre 013 atténuations de charges du personnel (209 k€) intègre les indemnités journalières de contractuels (92 k€), le remboursement de l'indemnité inflation (40 k€) et les remboursements de l'assurance du personnel par Sofaxis (76 k€).

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits des droits de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salles... sont inscrites à hauteur de 674 k€ au budget 2022. La diminution s'explique par un décalage de l'encaissement des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Un travail sur la tarification des activités municipales sera conduit en 2022.

c. Impôts et taxes

c.1. La fiscalité directe

La loi de finances pour 2020 prévoit une suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne payaient déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, chaque commune est garantie de conserver un produit fiscal stable. Il en résulte :

- Le transfert du taux du département du Rhône en 2014 (11,03%) à la commune,
- Le taux départemental de foncier bâti doit s'additionner au taux communal de foncier bâti,
- Le transfert des bases 2020 de la Métropole à la commune.

Ce produit complémentaire vient s'ajouter au produit de la taxe foncière pour un total de 10,044 M€ de produit fiscal pour 2022.

	BP 2022
Taux TH	-
Recette TH	-
Compensation exonération TH	
Taux TFB 2020 Ville	24,50 %
Part départementale transférée	11,03 %
Taux TFB 2021 Ville	35,53 %
Recette TFB	8 037 597€
Taux TFNB	62,27%
Recette TFNB	37 487€

Il est important de rappeler que 91,85 % des contribuables Givordins sont déjà totalement exonérés de la taxe d'habitation (notamment sur condition de ressources) et que 100 % seront exonérés totalement en 2023.

c.2. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (6,9 M€) comprennent deux dotations :

- ✚ L'Attribution de Compensation (AC) pour 6,025 M€ ;
- ✚ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 928 k€ ;

L'AC résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la Ville. Le montant perçu en 2021 est reconduit au titre de l'AC provisoire 2022 dans l'attente de la fixation de l'AC définitive par la CLECT.

La DSC est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. Lyon Métropole a versé 484 k€ en 2021, cette enveloppe est très fortement augmentée en 2022 et s'élève à 928 575€.

c.3. Les produits de la fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte devrait être stable en 2022. Poste prépondérant de la fiscalité indirecte locale avec un poids de 48 %, le produit des droits de mutation est stable avec une prévision budgétaire de 510 k€. La taxe sur la publicité extérieure est évaluée en très légère baisse à 75 k€ en diminution de 5 k€ par rapport à 2021.

La taxe finale sur la consommation d'électricité est maintenue au niveau de 2021 à 310 k€.

d. Dotations, et compensations

	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
1 - Dotation				
Dotation forfaitaire	2 805 672 €	2 787 950 €	2 679 432 €	2 623 437 €
Dotation de solidarité urbaine	3 543 031 €	3 699 458 €	3 845 963 €	3 968 911 €

La dotation globale de fonctionnement connaîtra une légère baisse de 2% pour s'élever à 2.623 M€. Au contraire, la dotation de solidarité urbaine progressera de 3.1% pour atteindre 3.968 M€.

e. Les autres participations

Pour 2022, le total des autres participations s'élève à 1.711 M€. Cette enveloppe comprend principalement les participations de l'Etat (contrats aidés), des autres collectivités (Région, Métropole,...) ou d'autres organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales (convention territoriale globale...).

f. Autres produits de gestion courante

Les revenus des immeubles (456 k€) correspondent à l'encaissement de loyers perçus sur les baux d'habitation ou commerciaux et au remboursements de charges locatives.

g. Produits exceptionnels

Il n'est pas prévu en 2022 de produits exceptionnels

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION BP 2022 / 2021
Charges à caractère général (chap 011)	5 712 983 €	6 323 572 €	6 257 505 €	7 378 685 €	17,92%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	16 107 986 €	16 264 224 €	16 177 805 €	16 376 381 €	1,23%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 736 730 €	1 757 351 €	1 985 721 €	2 373 845 €	19,55%
Total des dépenses de gestion courante	23 557 699 €	24 345 147 €	24 421 031 €	26 128 911 €	0,31%
Charges financières (chap 66)	868 €	- €	- €		#DIV/0!
Charges exceptionnelles (chap 67)	58 300 €	50 300 €	171 500 €	8 500 €	- 163 000 €
Dépenses imprévues	295 000 €	236 153 €	50 000 €		-78,83%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 911 867 €	24 631 600 €	24 642 531 €	26 137 411 €	6,07%
Virement à la section d'investissement (chap 023)	740 128 €	655 234 €	1 011 460 €	1 100 000 €	54,37%
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	2 340 000 €	2 025 000 €	2 000 000 €	2 300 000 €	-1,23%
Total des dépenses d'ordre	3 080 128 €	2 680 234 €	3 011 460 €	3 400 000 €	12,90%
Total des dépenses de fonctionnement	26 991 995 €	27 311 834 €	27 653 991 €	29 537 411 €	6,81%

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2022 s'élèvent à 26.128 M€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 16,376 M€, elles représentent 62.65% des dépenses réelles de fonctionnement hors virement et amortissement. Ce poste de dépenses apparaît en baisse par rapport au BP 2021 (65.65%) ce qui s'explique par le rattachement des agents du CCAS au budget du CCAS et le décalage entre les départs à la retraite et les recrutements.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2022 28.22% des dépenses réelles de fonctionnement hors virement et amortissement, soit un montant global de 7,378 M€. Les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste de dépenses le plus important avec un montant total de 1.357 M€. Il faut noter que les incertitudes sur les cours de l'énergie pourraient conduire à une réévaluation de ce budget en cours d'année. Le chapitre 011 intègre aussi en 2022 une augmentation du recours à des prestations de service, notamment pour le ménage, une augmentation des coûts liés à l'inflation, la forte augmentation des cotisations d'assurance, et l'augmentation des effectifs scolaires induisant des besoins en restauration plus importants.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre connaît une augmentation significative de 10% directement liée à l'augmentation de la subvention au CCAS qui passe de 400 000€ à 600 000€. Cette évolution s'explique par le rattachement en paie des agents de cette structure. Le budget consacré aux subventions de droit privé est en légère progression de 4.5% et s'élève à 1.053M€.

Les frais de représentation de monsieur le Maire inscrit au budget 2022 sont strictement identiques à 2021 et s'élèvent à 5 000€.

d. Les charges financières

Le bon niveau d'épargne nette et la recherche systématique de co-financements permettent à la commune de ne plus être endettée en 2022.

e. Autofinancement

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement. Il s'élève ainsi à 1,1 M€ soit 3.72 % des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 89 000€ par rapport à 2021.

f. Amortissement

Les crédits d'amortissements sont en hausse à 2.3 M€ du fait d'une nouvelle règle d'amortissement au prorata temporis prévu par la M57. Dorénavant, les amortissements devront être déclenchés dès l'année d'acquisition du bien. Il est rappelé que l'amortissement permet de financer la section d'investissement et donc de prévoir le remplacement du matériel amorti.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES				
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION BP 2022 / 2021
Subventions d'investissement reçues (chap 13)	1 424 554 €	1 927 834,00 €	1 899 050,00 €	-1,49% - 28 784 €
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	1 485 487,41 €	1 325 271,00 €	2 600 000,00 €	96,19% 1 274 729 €
Excédent de fonctionnement	2 637 844,08 €	2 999 010,70 €	intégré au chap 10	
Dépôts et cautionnements reçus (165)	4 000 €	4 000,26 €		-100,00% - 4 000 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)	- €		- €	- - €
immobilisations corporelles (chap 21)			505 000,00 €	505 000 €
Autres immobilisations financières (chap 27)	39 000 €			- €
Opérations pour compte de tiers (chap 45)				- €
Produits des cessions d'immobilisations (chap 24)	828 971,09 €			- €
Total des recettes réelles d'investissement	6 419 856,58 €	6 256 115,96 €	5 004 050,00 €	-20,01% - 1 252 066 €
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	655 234 €	1 011 460,00 €	1 100 000,00 €	8,75% 88 540 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	2 025 000 €	2 000 000,00 €	2 300 000,00 €	15,00% 300 000 €
Opérations patrimoniales (chap 041)	600 000 €	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00% - €
Total des recettes d'ordre	3 280 234 €	3 611 460,00 €	4 000 000,00 €	10,76% 388 540 €
Résultat reporté Investissement (001)	3 733 409,42 €	2 895 683,04 €	820 556,38 €	-71,66% - 2 075 127 €
Total des recettes d'investissement	13 433 500,00 €	12 763 259,00 €	9 824 606,38 €	-23,02% - 2 938 653 €

La combinaison de la diminution de l'affectation du résultat 2021 de fonctionnement (1.3 M€) et l'excellent taux de réalisation en investissement 2021 conduisent mécaniquement à une baisse des recettes d'investissement qui s'élèvent à 9.824M€. Le virement de la section de fonctionnement est en légère augmentation (1.1M€) tandis que le FCTVA s'élève à 1.3M€. Le résultat d'investissement reporté est en forte diminution à 820 k€.

Les dotations et subventions aux investissements se décomposent entre la DSIL (piscine 210 k€, relamping 341k€, rénovation de la salle Brassens 300 k€) et la DPV (école Liauthaud

250k€, acquisition des locaux de la CAF 560 k€) et le financement de l'aménagement du skate parc et des terrains de basket (Région, FFBB et Agence Nationale du Sport 150 k€). Le budget prévoit aussi l'encaissement du produit de la vente du terrain situé chemin de la Lône (505k€).

Enfin, sont prévus les amortissements (2,3 M€) et les opérations patrimoniales 600 k€. Cet exercice budgétaire d'investissement se fera, à nouveau, sans recourir à l'emprunt.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION BP 2022 / 2021	
Immobilisations incorporelles (chap 20)	177 500 €	260 091,00 €	815 012,00 €	213,36%	554 921 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)	107 000 €	182 000,00 €	300 000,00 €	64,84%	118 000 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	4 005 000 €	7 366 880,00 €	4 125 196,58 €	-44,00%	- 3 241 683 €
Immobilisations en cours (chap 23)	20 000 €			#DIV/0!	- €
opérations d'équipement (APCP)	2 211 000 €	900 000,00 €	2 989 740,97 €	232,19%	2 089 741 €
Emprunts et dettes assimilés (chap 16)	12 000 €	4 000,26 €	- €	-100,00%	- 4 000 €
Autres immobilisations financières (chap 27)	39 000 €		120 000,00 €	#DIV/0!	120 000 €
Opérations pour compte de tiers (chap 45)				#DIV/0!	- €
Exédents de fonctionnement (compte 1068 pour appurement compte 1069)		229 087,08 €		-100,00%	- 229 087 €
Dépenses imprévues (chap 020)	256 000,16 €	99 931,16 €		-100,00%	- 99 931 €
Total des dépenses réelles d'investissement	6 827 500,16 €	9 041 989,50 €	8 349 949,55 €	-7,65%	- 692 040 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	221 207 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00%	- €
Opérations patrimoniales (chap 041)	600 000 €	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00%	- €
Total des dépenses d'ordre	821 207 €	850 000,00 €	850 000,00 €	0,00%	- €
Total des dépenses de d'investissement	7 648 707,16 €	9 891 989,50 €	9 199 949,55 €	-7,00%	- 692 040 €
<i>Reports</i>	<i>5 784 792,84 €</i>	<i>2 871 269,50 €</i>	<i>624 656,83 €</i>		
Total avec les reports	13 433 500,00 €	12 763 259,00 €	9 824 606,38 €		

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec l'éducation, le sport, la culture et l'aménagement du territoire, mais aussi les économies d'énergies, la sécurité, la modernisation numérique et le patrimoine et les équipements matériels de la collectivité.

Un budget de 630 k€ est consacré à l'acquisition de mobilier, l'équipement informatique, notamment des écoles avec le déploiement du wifi, le renouvellement du parc automobile et les petits équipements. L'achat d'un bâtiment modulaire à destination du plateau de Montrond est prévu.

Des crédits d'études sont prévus pour la rénovation du gymnase Anquetil (100k€), les projets quartiers fertiles et ANRU (100k€), l'aménagement d'une crèche dans l'ancien bâtiment de la CAF (100k€) et la maîtrise d'œuvre de petites opérations : finalisation du pompage dans la nappe pour l'alimentation de la piscine (25 k€), le déploiement de la vidéosurveillance (60k€), l'aménagement de bureaux au parc des sports (10k€) et des bâtiments scolaires (30k€).

En matière de travaux sur les espaces publics, sont prévus : le remplacement du terrain synthétique des plaines (75k€), l'aménagement d'aire de jeux (50k€), la rénovation de la clôture au parc des sports (50k€), le remplacement des éclairages du stade de football (70k€), la rénovation d'un mur de soutènement montée de Montagny (30k€), celle du collecteur Fortunon (50k€), l'amélioration des entrées de ville (50k€) et l'extension de l'aire de lavage du CTM (15k€).

Beaucoup d'interventions sont programmée sur les bâtiments : la rénovation de la voute de l'église St Nicolas (25k€) et de celle de l'église Canal (10k€), de la toiture de l'église de Bans (90k€), le remplacement du SSI de la maison du fleuve Rhône (30k€), la reprise de l'étanchéité de la terrasse de la médiathèque (50k€) et l'aménagement de la maison du vélo (50k€).

Des travaux de pompage dans la nappe pour l'alimentation de la piscine sont budgétés (50k€) ainsi que la rénovation du chauffage de la piscine (30k€), la réfection du sol de la salle de musculation de Picard (12k€) et la transformation d'une conciergerie du parc des sports en bureaux (100k€).

Un budget substantiel est consacré aux économies d'énergies (400 k€) : déploiement de GTC (gestion technique centralisée), rénovation de chaufferie, remplacement de ballons d'eau chaude, isolation de murs et de combles, installation de panneaux photovoltaïques et PCAET.

La commune poursuit par ailleurs la modernisation de ses outils : déploiement de la vidéosurveillance (50k€), amélioration de l'infrastructure réseaux (fibre, wifi et serveur 600k€), contrôle d'accès et alarme (100k€).

Le budget participatif (100k€) et l'aide aux commerces QPV (20k€) sont reconduits en 2022.

Un budget acquisition est prévu à hauteur de 250 k€ tandis que les crédits de paiement consacrés aux autorisations de programme s'élèvent à 1.5M€ pour les travaux des vestiaires de la piscine et 1.48M€ pour le centre commercial des Vernes.